

Arrêtés ministériels

A.M., 2019

Arrêté numéro AM 0016-2019 de la ministre de la Sécurité publique en date du 25 avril 2019

Autorisation de renouvellement de la déclaration d'état d'urgence local de la Municipalité de Mayo

VU l'article 42 de la Loi sur la sécurité civile, lequel prévoit qu'une municipalité locale peut déclarer l'état d'urgence, dans tout ou partie de son territoire, lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent, exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable;

VU le premier alinéa de l'article 43 de cette loi, lequel prévoit que l'état d'urgence déclaré par le conseil municipal vaut pour une période maximale de cinq jours à l'expiration de laquelle il peut être renouvelé, sur autorisation de la ministre, pour d'autres périodes maximales de cinq jours;

VU que le deuxième alinéa de ce même article prévoit également que si le conseil municipal ne peut se réunir en temps utile, le maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement, le maire suppléant peut déclarer l'état d'urgence pour une période maximale de 48 heures;

VU que des inondations affectent le territoire de la Municipalité de Mayo, lesquelles nécessitent la mise en place de différents moyens de protection et de secours;

VU que le maire de la Municipalité de Mayo, monsieur Robert Bertrand, a déclaré l'état d'urgence le samedi 20 avril 2019 pour une période de 48 heures, le conseil municipal ne pouvant se réunir en temps utile;

VU que la situation sur le territoire continue d'être préoccupante, la Municipalité a renouvelé, par sa résolution numéro 2019-04-047, la déclaration d'état d'urgence pour une période de cinq jours, se terminant le samedi 27 avril 2019, lors d'une séance spéciale du conseil municipal tenue le 22 avril 2019;

VU que la Municipalité de Mayo demande à la ministre de la Sécurité publique d'autoriser le renouvellement de l'état d'urgence pour une période de cinq jours;

En conséquence, j'autorise la Municipalité de Mayo à renouveler l'état d'urgence local prise le samedi 22 avril 2019 pour une période additionnelle de cinq jours, se terminant le jeudi 2 mai 2019.

Québec, le 25 avril 2019

La ministre de la Sécurité publique,
GENEVIÈVE GUILBAULT

70498

A.M., 2019

Arrêté numéro AM 0017-2019 de la ministre de la Sécurité publique en date du 25 avril 2019

CONCERNANT la mise en œuvre du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents relativement aux inondations et aux pluies survenues du 14 au 24 avril 2019, dans des municipalités du Québec

LA MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU le Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents, établi par le décret n° 403-2019 du 10 avril 2019 en vertu de l'article 100 de la Loi sur la sécurité civile (chapitre S-2.3), modifié par la Loi modifiant la Loi sur la sécurité civile concernant l'assistance financière (2019, chapitre 1), destiné notamment à aider financièrement les particuliers et les entreprises qui ont subi des dommages ainsi que les municipalités qui ont déployé des mesures préventives temporaires ou des mesures d'intervention et de rétablissement, ou qui ont subi des dommages à leurs biens essentiels, lors d'un sinistre réel ou imminent;

VU que la ministre de la Sécurité publique est responsable de l'application de ce programme;

VU l'article 109 de la loi qui prévoit que la mise en œuvre, pour un risque ou un événement particulier, d'un programme général visé à l'article 100, relève de la ministre responsable de l'application du programme;

CONSIDÉRANT que, du 14 au 24 avril 2019, des inondations, et des pluies sont survenues dans des municipalités du Québec, causant notamment des glissements de terrain et des dommages à des résidences principales et à des infrastructures routières municipales;

CONSIDÉRANT que des municipalités ont engagé des dépenses additionnelles à leurs dépenses courantes pour diverses mesures préventives temporaires, d'intervention et de rétablissement relatives à la sécurité de leurs citoyens;

CONSIDÉRANT que cet événement d'origine naturelle constitue un sinistre au sens de la loi;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre à ces municipalités ainsi qu'à leurs citoyens de bénéficier du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Le Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents, établi par le décret n^o 403-2019 du 10 avril 2019, est mis en œuvre sur le territoire des municipalités indiquées à l'annexe jointe au présent arrêté, qui a été affecté par des inondations et des pluies survenues du 14 au 24 avril 2019.

Québec, le 25 avril 2019

La ministre de la Sécurité publique,
GENEVIÈVE GUILBAULT

ANNEXE

Municipalité	Désignation
Région 01 — Bas-Saint-Laurent	
Matane	Ville
Saint-Gabriel-Lalemant	Municipalité
Saint-René-de-Matane	Municipalité
Témiscouata-sur-le-Lac	Ville
Région 03 — Capitale-Nationale	
Neuville	Ville
Québec	Ville
Saint-Raymond	Ville
Région 04 — Mauricie	
Batiscan	Municipalité
Champlain	Municipalité

Municipalité	Désignation
Louiseville	Ville
Maskinongé	Municipalité
Saint-Adelphe	Paroisse
Saint-Maurice	Paroisse
Saint-Stanislas	Municipalité
Sainte-Anne-de-la-Pérade	Municipalité
Shawinigan	Ville
Trois-Rivières	Ville
Yamachiche	Municipalité
Région 05 — Estrie	
Asbestos	Ville
Piopolis	Municipalité
Sherbrooke	Ville
Weedon	Municipalité
Région 06 — Montréal	
Montréal	Ville
Région 07 — Outaouais	
Boileau	Municipalité
Clarendon	Municipalité
Déléage	Municipalité
Gatineau	Ville
Gracefield	Ville
Low	Canton
Mayo	Municipalité
Notre-Dame-de-la-Salette	Municipalité
Montpellier	Municipalité
Papineauville	Municipalité
Pontiac	Municipalité

Municipalité	Désignation	Municipalité	Désignation
Saint-André-Avellin	Municipalité	Mandeville	Municipalité
Val-des-Bois	Municipalité	Saint-Barthélemy	Paroisse
Val-des-Monts	Municipalité	Saint-Côme	Municipalité
Waltham	Municipalité	Saint-Gabriel	Ville
Région 11 — Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine		Saint-Ignace-de-Loyola	Municipalité
Matapédia	Municipalité	Saint-Liguori	Municipalité
Région 12 — Chaudière-Appalaches		Saint-Paul	Municipalité
Beauceville	Ville	Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Municipalité
Lévis	Ville	Sainte-Geneviève-de-Berthier	Municipalité
Notre-Dame-des-Pins	Paroisse	Terrebonne	Ville
Saint-Georges	Ville	Région 15 — Laurentides	
Saint-Gilles	Municipalité	Amherst	Canton
Saint-Joseph-de-Beauce	Ville	Boisbriand	Ville
Saint-Joseph-des-Érables	Municipalité	Bois-des-Filion	Ville
Saint-Lambert-de-Lauzon	Municipalité	Grenville-sur-la-Rouge	Municipalité
Sainte-Lucie-de-Beaugard	Municipalité	Harrington	Canton
Sainte-Marie	Ville	Lachute	Ville
Scott	Municipalité	La Conception	Municipalité
Vallée-Jonction	Municipalité	Lorraine	Ville
Région 13 — Laval		Mirabel	Ville
Laval	Ville	Montcalm	Municipalité
Région 14 — Lanaudière		Mont-Tremblant	Ville
Berthierville	Ville	Notre-Dame-du-Laus	Municipalité
Joliette	Ville	Prévost	Ville
Lavaltrie	Ville	Rivière-Rouge	Ville
La Visitation-de-l'Île-Dupas	Municipalité	Rosemère	Ville
L'Épiphanie	Ville	Saint-Adolphe-d'Howard	Municipalité

Municipalité	Désignation	Municipalité	Désignation
Saint-André-d'Argenteuil	Municipalité	Saint-Pierre-Baptiste	Paroisse
Saint-Colomban	Ville	Saint-Rémi-de-Tingwick	Municipalité
Saint-Jérôme	Ville	Saint-Samuel	Municipalité
Saint-Joseph-du-Lac	Municipalité	Tingwick	Municipalité
Saint-Placide	Municipalité	70493	
Val-Morin	Municipalité		
Wentworth-Nord	Municipalité		
Région 16 — Montérégie			
Hudson	Ville		
L'Île-Cadieux	Ville		
Rigaud	Ville		
Saint-Blaise-sur-Richelieu	Municipalité		
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	Municipalité		
Saint-Stanislas-de-Kostka	Municipalité		
Sainte-Anne-de-Sorel	Municipalité		
Sorel-Tracy	Ville		
Terrasse-Vaudreuil	Municipalité		
Vaudreuil-Dorion	Ville		
Région 17 — Centre-du-Québec			
Bécancour	Ville		
Drummondville	Ville		
Inverness	Municipalité		
Nicolet	Ville		
Saint-Ferdinand	Municipalité		
Saint-Louis-de-Blanford	Municipalité		
Saint-Lucien	Municipalité		